

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004

A toutes les personnes et entreprises surveillées par la CSSF

CIRCULAIRE CSSF 04/129

Concerne : Complément aux circulaires CSSF 00/16, 01/31, 01/37, 01/48, 02/66, 02/73, 03/86, 03/93, 03/115 et IML 94/112 ; pays ou territoires non-coopératifs

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre attention la décision prise par le Groupe d'Action Financière (GAFI) lors de sa réunion plénière du 25 au 27 février 2004 relative aux pays visés par la liste des pays ou territoires jugés non-coopératifs en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux (PTNC).

Au regard des réformes effectuées par ces deux pays en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, les Etats membres du GAFI ont décidé, lors de cette réunion, le retrait de l'**Egypte** et de l'**Ukraine** de la liste des PTNC.¹

La liste des PTNC a dès lors la teneur suivante :

Îles Cook, Guatemala, Indonésie, Myanmar, Nauru, Nigeria, et Philippines.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Charles KIEFFER
Directeur

Arthur PHILIPPE
Directeur

Jean-Nicolas SCHAUS
Directeur général

¹ L'ajout de l'Egypte à la liste des PTNC vous avait été communiqué par la circulaire CSSF 01/31 et celui de l'Ukraine par la circulaire CSSF 01/37.